



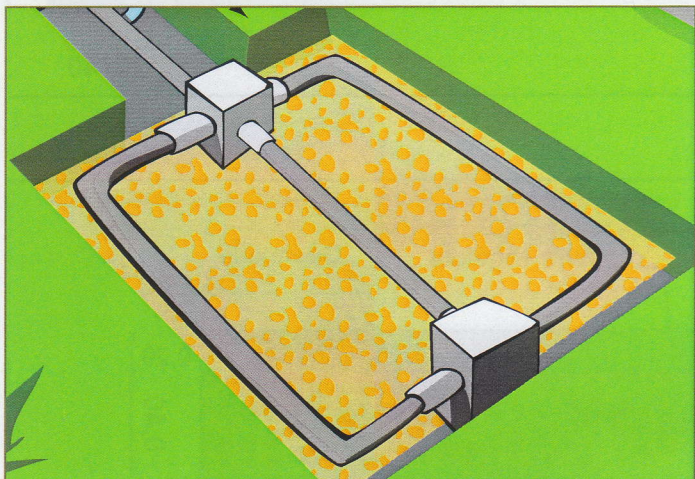
FICHE N°6



LIT D'ÉPANDAGE

Les schémas sont donnés à titre indicatif.
Ces informations ne remplacent pas les documents techniques et la législation en vigueur.

Cadre réglementaire : Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, Arrêtés du 6 mai 1996, Circulaire du 22 mai 1997, Norme XP P 16-603 Août 1998 référence DTU.64.1.



DÉFINITION

Le lit d'épandage est utilisé dans le cas des sols à dominance sableuse où la réalisation des tranchées est difficile (sols instables). L'épandage souterrain est réalisé dans une fouille unique à fond horizontal.

Il reçoit les effluents de la fosse toutes eaux.

Le sol en place est utilisé comme épurateur et moyen dispersant des effluents prétraités provenant de la fosse septique.



CONDITIONS DE RÉALISATION

- Pente générale du terrain inférieure à 5% (le terrassement est indispensable).
- Sol à dominance sableuse. La capacité d'absorption du sol correspondante, illustrée par le coefficient de perméabilité K, est comprise entre 30 et 500 millimètres par heure.
- Fond des tranchées compris entre 0,60 et 0,80 m suivant le niveau d'arrivée des effluents prétraités.
- Absence de nappe à moins de 1,50 m de profondeur.
- Autres conditions de réalisation à consulter dans la fiche n°1 sur les dispositions générales.



IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

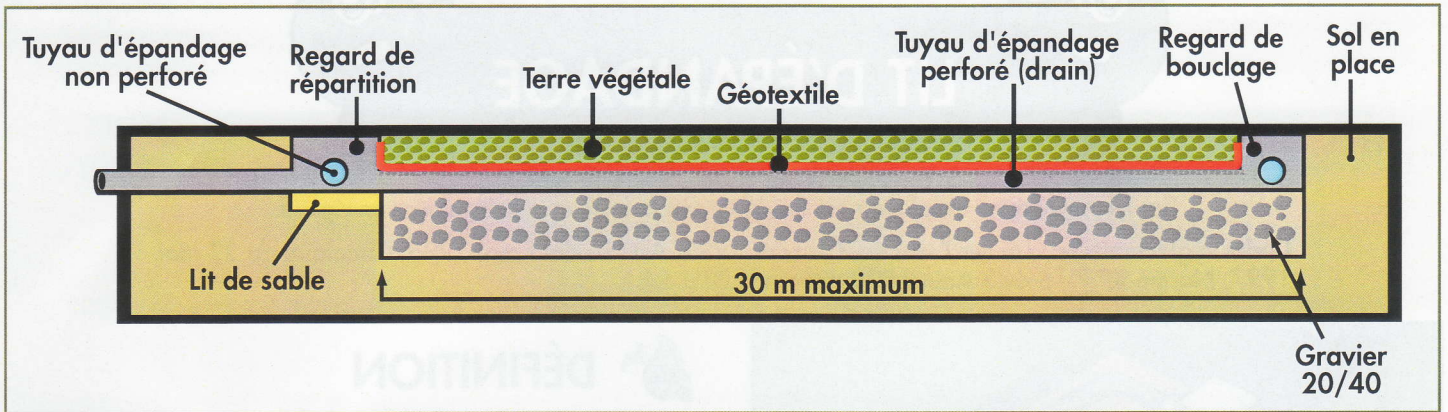
- Le dimensionnement se fait en fonction de la perméabilité du sol (coefficient K en millimètres par heure) et du nombre de pièces principales pour les maisons d'habitation individuelle.

Nature du sol	Dimensionnement Jusqu'à 5 pièces principales (PP)	mètres de tranchées à rajouter par PP au delà de 5
Sol à dominance sableuse 30 mm/h < K < 500 mm/h	60 m ² de surface d'épandage au minimum	20 m ² /PP supplémentaire
Sol fissuré ou trop perméable K > 500 mm/h	Epandage irréalisable	Epandage irréalisable

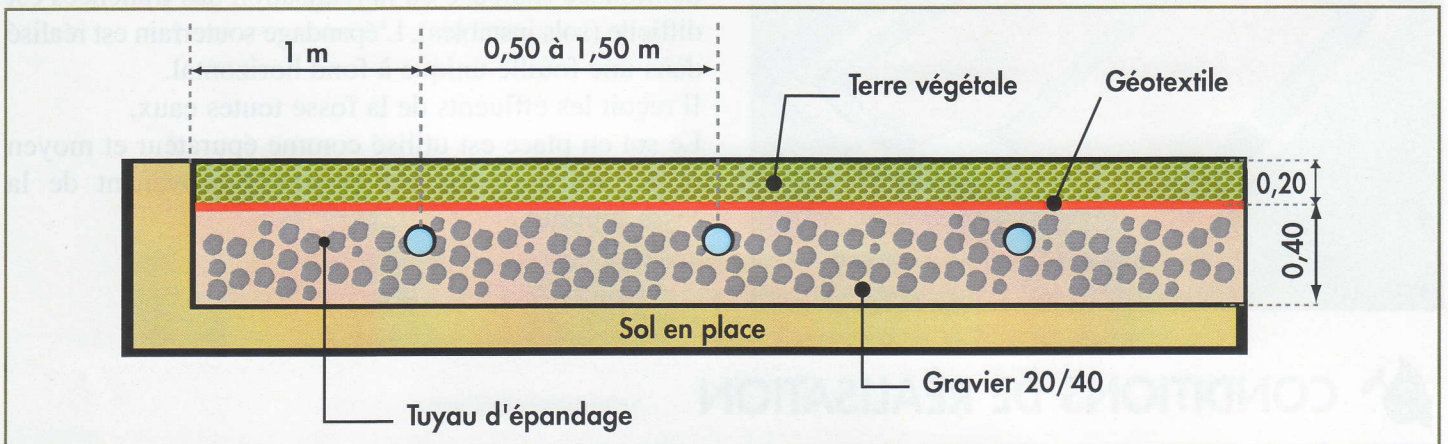
Pour les autres projets d'habitation, une étude particulière doit être menée.



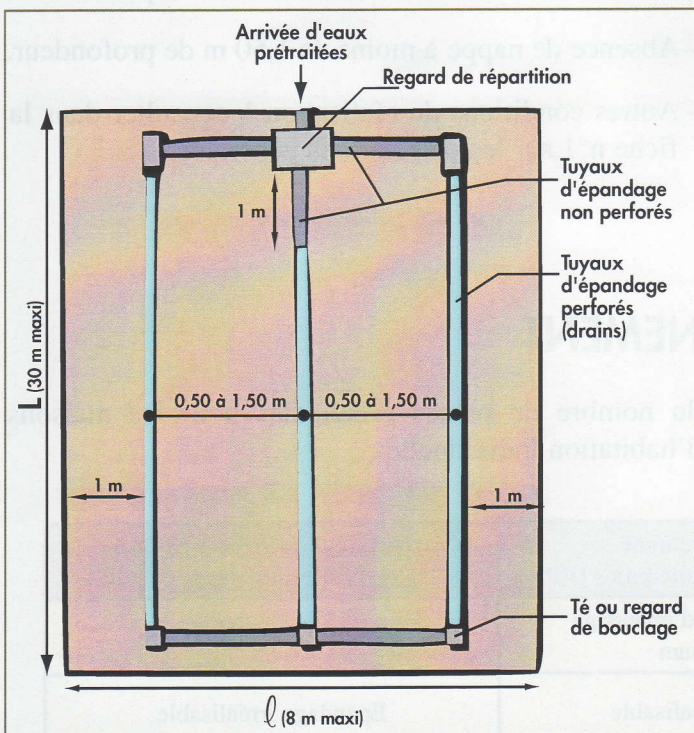
SCHEMAS DE PRINCIPE



Coupe longitudinale en terrain plat



Coupe transversale



Vue de dessus du dispositif du lit d'épandage

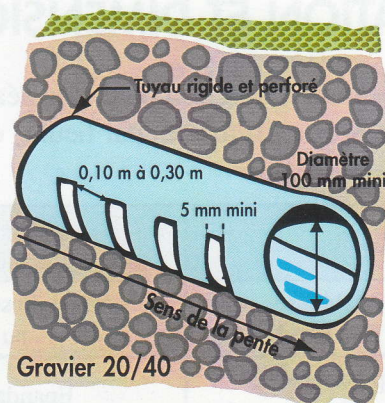
Exemple, pour un lit d'épandage de 60 m² :

la longueur $L = 15$ m

la largeur $l = 4$ m

La profondeur de fouille sera comprise entre 0,60 m et 0,80 m.

Le regard de répartition devra assurer une égale répartition des effluents dans les tranchées constitutives du dispositif.



• Schéma d'un drain

Les orifices des drains doivent être d'au moins 5 mm (8 mm minimum si ils sont circulaires).

La pose des tuyaux se fera sur la couche de graviers (20/40), orifices vers le bas avec une pente de 1%.